

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 MAI 2025

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue au centre communautaire de La Motte, ce douzième jour de mai, de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Yanick Lacroix.

SONT PRÉSENTS :	Yanick	Lacroix	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Kevin	Grenier-Chabot	Conseiller (2)
	Patrick	Savard	Conseiller (3)
	Patrick	Cyr	Conseiller (4)
	Mélissa	Perron	Conseillère (5)
	Pascal	Bellefeuille	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Yanick Lacroix, maire de La Motte.

25-05-050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

25-05-051 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Kevin Grenier-Chabot, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

25-05-052 DEMANDE ANNUELLE D'APPUI FINANCIER - LA PARIOLE

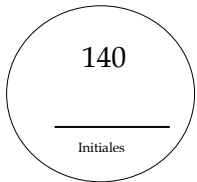
IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'autoriser le versement de cinq cents dollars (500 \$) à la Pariole pour l'organisation de deux spectacles, comme prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

25-05-053 DEMANDE DE COLLABORATION - POUR LA ROUTE DU TERROIR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu d'autoriser l'utilisation du camping municipal pour les caravaniers de la Route du Terroir.

ADOPTÉE



25-05-054 **DEMANDE DE COLLABORATION - BRUNCH DE LA FÊTE DES MÈRES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) au comité du brunch de la fête des Mères organisée par Mélissa Perron, comme prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions sont émises par des membres de l'assistance.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

DÉVOILEMENT DU NOUVEAU LOGO

Monsieur Yanick Lacroix, maire, dévoile le nouveau logo de la municipalité et fait la lecture du communiqué de presse.

25-05-055 **20^E CYCLO-DON DE LA RESSOURCE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser la Ressource ainsi que ces participants à traversé le territoire de la municipalité de La Motte dans le cadre de leur 20e cyclo-don qui aura lieu le 23 août prochain.

ADOPTÉE

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Yanick Lacroix, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du mois d'avril dernier.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le temps de son congé maternité.

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE D'HABITATION DU BERCEAU DE L'ABITIBI

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'office d'habitation du berceau de l'Abitibi.

VOIRIE

25-05-056 **SOUMISSION - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Savard et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, d'inviter des entreprises à soumissionner pour la location de machinerie lourde.

ADOPTÉE

25-05-057

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par monsieur Pascal Bellefeuille et unanimement résolu, d’autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de La Motte le contrat relatif au déneigement d’une section du chemin St-Luc avec le ministère des Transports (MTQ).

ADOPTÉE

25-05-058

OCTROI DE CONTRAT - PONCEAU RUISSEAU PERRON

ATTENDU QUE l’appel d’offres 2025-001 a été publié sur le SEAO pour le remplacement du ponceau du ruisseau perron – chemin des Berges ;

ATTENDU QUE toutes les soumissions étaient conformes ;

ATTENDU QUE sept soumissionnaires, conformes, ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Date	Prix
TEM Entrepreneur Générale	09-04-2025	286 320,69 \$
Construction Girard	09-04-2025	327 103,88 \$
Béton Fortin	09-04-2025	512 252,61 \$
YSYS Corporation	09-04-2025	205 388,10 \$
Construction UBIC inc.	09-04-2025	478 983,55 \$
Construction FGK inc.	09-04-2025	321 426,97 \$
Excavation Val-d’Or	09-04-2025	339 009,79 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu, d’attribuer le contrat pour le remplacement du ponceau ruisseau perron – chemin des Berges à YSYS Corporation.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n’est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L’ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d’avril 2025.

25-05-059

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Savard, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu, que les comptes du mois d’avril 2025 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante mille huit cent quarante-neuf dollars et vingt-sept sous. (60 849,27 \$)

Alarme Val-d’Or	114,98 \$
Bergeron et Fille	355,39 \$
Boutique du bureau GYVA INC.	-129,84 \$



Brandt tractor ltée	3 555,64 \$
CRSBP	25,00 \$
Desjardins sécurité financière	2 417,85 \$
ELCOM radio inc.	23,00 \$
Énergies sonic inc.	6 087,27 \$
Équipements Nordmax inc.	441,95 \$
Gestion p. Mino. Tansery inc.	537,71 \$
Hydraulique J.M.P.E.	-56,96 \$
Hydro-Québec	2 927,25 \$
Jardins magiques	48,20 \$
La table de concertation	3 503,00 \$
Laliberté Lionel	40,00 \$
Location Lauzon Amos	-99,97 \$
Lord et Gagnon inc.	176,60 \$
M & M nord-ouest inc.	276,61 \$
Master card BNC	223,59 \$
Ministre du Revenu	7 566,73 \$
Norinfra inc.	459,90 \$
Nors construction équipement Canada	59,37 \$
Nortech solution informatique	2 631,55 \$
Receveur général du Canada	5 253,28 \$
Rôle de paie	18 048,16 \$
Sanimos inc.	1 371,20 \$
Sécuriplus	160,97 \$
Société assurance automobile	13,20 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	225,00 \$
Société d'histoire d'Amos	50,00 \$
Techni concept premium inc.	74,73 \$
Télébec ltée	0,61 \$
Thompson Reuters Canada	1 115,10 \$
UAP inc.	922,65 \$
Videotron	174,66 \$
Ville d'Amos	2 410,00 \$
Wurth Canada limité	-155,11 \$
Total	<u>60 849,27 \$</u>

ADOPTÉE

25-05-060 **BANQUE D'HEURE SITE INTERNET**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Bellefeuille, appuyé par monsieur Kevin Grenier-Chabot et unanimement résolu de prendre une banque de dix (10) heures pour l'entretien du site internet de CTRLWeb.

ADOPTÉE

25-05-061 **ADHÉSION À LA COMBEQ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Patrick Cyr et unanimement résolu d'autoriser l'adhésion de la municipalité à la COMBEQ, au coût de trois cent quatre-vingts dollars (380 \$).

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d’informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu’il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

25-05-062 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Cyr, appuyé par madame Mélissa Perron et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 20.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Greffière-trésorière

Maire

« Je, Yanick Lacroix, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n’impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

25-05-052	25-05-054	25-05-059
-----------	-----------	-----------

Signé ce treizième jour de mai
de l’an deux mille vingt-cinq